

Compte rendu réunion de Conseil Communautaire

Lundi 25 Mars 2013 à 20h30 en mairie de Villard

Présents : MUSARD Jean-Paul – MAURON Jean – MEYNT Hervé – BOUVIER Bernard – ROCH Jacqueline – GENOUD Edmond – BOSSON Jean-François – SANTONI Michel – DUFOURD Pierrick – DUPRAZ Yves – SAUTHIER Gilles – DURET Marielle – VIGUIER Evelyne – DUCROT Denis – SALAMON Gérard – MOUCHET Denis – MOUCHET Laurence – CHARDON Patrick – LETONDAL Vincent.

Absents : GURLIAT Romain

PREPARATION DU BUDGET 2013

I - PISCINE INTERCOMMUNALE :

PRESENTATION :

Yves DUPRAZ rappelle que les élus étaient invités ce samedi 23 mars 2013 à venir visiter la piscine intercommunale afin de se positionner sur une éventuelle fermeture de celle-ci. Il rappelle que la majorité des élus présents avaient donné leur accord pour fermer la piscine.

Jean MAURON, explique qu'il y a deux possibilités :

- Rénover la piscine comme les années précédentes à savoir recoller le carrelage, remplacer éventuellement les pompes qui ne fonctionnent pas, et cette année il y aura les mélangeurs de chlore à changer en plus. Chaque année, c'est la même chose. De plus, la Chappe est à refaire, donc au bout d'un certain temps, il ne sera plus possible de coller du carrelage et il faudra tout arracher.
- Rénover la piscine d'une manière plus approfondie en mettant un peu plus de moyens afin que cela dure un peu dans le temps. Jean MAURON s'est renseigné pour éventuellement mettre du béton désactivé à la place du carrelage dont le coût est estimé à environ 120 € le m². Sachant qu'il y a une surface de 500 m² à la piscine, cela coûterait 60 000 € pour le béton mais il y a tous les abords à compter en plus.

Yves DUPRAZ explique que même en faisant un minimum de travaux, on ne sera jamais prêt pour l'ouverture de la piscine au mois de juin.

Bernard BOUVIER explique que comme chaque année, il y a des travaux à effectuer au sein de cette piscine notamment au niveau du carrelage, mais ce n'est pas en problème selon lui, car nous avons déjà le carrelage, il n'y a donc qu'à le poser. La saison dernière, il avait été convenu que Frédéric TUR, le carreleur, vienne aider Serge à poser le carrelage mais celui-ci



a voulu poser le carrelage seul. Par ailleurs, il fait remarquer que si l'on effectue des travaux plus importants cette année, il faut faire le tour de tout ce qu'il y a à changer car les sanitaires sont à refaire.

En ce qui concerne le problème de sécurité pour les enfants, il trouve que cela est un peu exagéré.

Jean-Paul MUSARD explique que si l'on ferme la piscine cette année, il faudra attendre au moins 4 années durant lesquelles la CCVV devra bâtir un nouveau projet. Par ailleurs, il rappelle que le collège souhaite agrandir sa cour et que de ce fait il demande une bande de terrain de la piscine.

Par ailleurs, il explique que si la municipalité de Boège donne du terrain constructible, il pourrait être vendu et cela financerait les aménagements et les parkings de la future piscine. Pour le moment le terrain en question n'est pas en zone U mais la commune peut effectuer une modification du PLU.

Patrick CHARDON fait remarquer qu'il faut que la CCVV fasse une mise en concurrence pour la pose de béton désactivé si le marché atteint les 90 000 € HT et plus.

Yves DUPRAZ fait voter le Conseil Communautaire pour savoir qui est pour ou contre l'ouverture de la piscine cette année compte tenu de son état :

Pierrick DUFOURD, fait remarquer qu'il y a 4 ans on avait déjà dit que l'on faisait un minimum de travaux au sein de la piscine en attendant de lancer un projet, cependant aujourd'hui rien n'a avancé, il faut que les élus se positionnent et que l'on arrête de mettre des rustines.

Denis DUCROT dit qu'il faut savoir si les élus souhaitent effectuer un projet à 100 000 € ou à 1500 000 €.

Michel SANTONI fait un récapitulatif de la situation, il fait remarquer qu'en 2006, le S.I.V.O.M a fait faire une étude au cabinet AMEX pour la réhabilitation de la piscine, cependant quelques temps après, le collège, sollicitait les élus car il avait besoin de terrain, puis la route du collège a été agrandie, et cela a impacté une partie du terrain de la piscine, c'est pourquoi, le projet n'a pas avancé.

Jean Paul MUSARD rappelle que le nouveau projet de piscine serait sur une piscine découverte alors que le projet de mission H2O était sur une piscine couverte.

Jean MAURON fait remarquer que quoi qu'il arrive que l'on fasse une piscine au même endroit ou ailleurs, le prix serait le même.

Evelyne VIGUIER trouve qu'il est dommage de refaire un projet de piscine au même endroit, car il y a un problème de place.

Yves DUPRAZ dit qu'il y a deux solutions :

- Ouvrir la piscine en faisant des travaux avec du béton désactivé.
- Fermer la piscine et lancer un projet de nouvelle piscine, car la CCVV n'est pas sûre d'avoir l'agrément de la DDASS pour ouvrir la piscine.

Bernard BOUVIER et Denis MOUCHET font remarquer qu'il y a une autre solution à savoir ouvrir à minima en effectuant que les travaux nécessaires car la CCVV prend le risque d'une fermeture par la DDASS.



Denis MOUCHET souhaite que chacun s'exprime avant de voter :

- La parole est donnée à Edmond GENOUD, qui explique qu'il est très surpris car à la dernière réunion de la CCVV, il avait presque été décidé de fermer la piscine, de plus les élus se sont rencontrés samedi matin à la piscine est à priori, la majorité des personnes présentes étaient favorables à la fermeture.
- Edmond GENOUD pense que refaire une piscine sur un autre site est utopique car la conjoncture économique n'est pas bonne. Il faut selon lui, étudier une réhabilitation de la piscine existante.
- La parole est donnée à Vincent LETONDAL qui pense qu'il serait plus raisonnable de réhabiliter la piscine existante. Denis MOUCHET est d'accord avec Vincent LETONDAL.
- La parole est donnée à Bernard BOUVIER qui propose d'ouvrir la piscine cette année en reprenant Serge JACQUET et d'étudier un projet plus important de réhabilitation en septembre prochain.
- La parole est donnée à Jean MAURON qui explique que ce n'est pas Serge JACQUET qui, cette année, va recoller le carrelage, il faut donc partir sur un autre projet comme du béton désactivé.

DECISION :

Le Conseil Communautaire décide d'ouvrir la piscine cette année et d'effectuer des travaux afin de la mettre aux normes avec :

- 12 POUR l'ouverture
- 4 CONTRE l'ouverture
- 3 abstentions

Le Conseil Communautaire décide d'inscrire la somme de 200 000 € au budget pour effectuer une étude pour la piscine.

II - DECHETTERIE :

PRESENTATION :

Par délibération du 10 octobre 2011, la CCVV s'est engagée à prendre en charge la collecte sélective des DEEE en signant un contrat avec l'éco-organisme Eco-systemes.

Le peu de place disponible à la déchetterie a retardé la prise de décision. En l'absence de projet d'agrandissement de la déchetterie à court terme, il est proposé de mettre en place la filière au plus vite pour valoriser ces déchets, profiter de la gratuité de la filière, des économies réalisées et percevoir la somme de 20€ par tonne de DEEE collectée.

Pour mettre en place cette filière, il est proposé de procéder à l'achat d'un gerbeur électrique qui permettra de gagner de l'espace de stockage au sol et mettre à disposition du gardien de la déchetterie un outil de travail efficace.

M. MATTUZZI propose donc au Conseil Communautaire :

- D'acheter un gerbeur dont le coût est estimé à environ 4000 € HT.
- D'installer un rideau afin de mettre le gerbeur en sécurité.
- De refaire la signalétique qui est toujours au nom du S.I.V.O.M. de la Vallée Verte.



Il est aussi envisagé la possibilité d'ouvrir la déchetterie un jour supplémentaire dans la semaine, mais cela reste encore à définir.

DECISION :

Le Conseil Communautaire est d'accord pour l'achat d'un gerbeur, d'un rideau et la modification des panneaux signalétiques

III - GROUPE SCOLAIRE D'HABERE-POCHE :

Denis DUCROT explique que la somme qui revient à la charge de la CCVV s'élève à 1 154 484 € HT en dépenses d'investissement, et le montant de subventions qui revient à la CCVV est de 325 648 € HT. Ainsi, il restera à la charge de la CCVV, subventions déduites, la somme de 828 836 € dont une partie sera financée par un emprunt.

IV - GROUPE SCOLAIRE D'HABERE-POCHE :

Quelques travaux sont à prévoir au sein du gymnase, car il y a des fuites.

Le Président propose d'inscrire la somme de 50 000 € au budget afin d'effectuer des travaux. Il est prévu d'inscrire une somme de 6000 € pour refaire certains tracés au sein du bâtiment.

V - DIVERS :

Jean MAURON explique que des travaux sont à prévoir au sein de l'école maternelle de Boège car il va falloir refaire l'étanchéité du toit terrasse.

Bernard BOUVIER demande où en est le projet du rond-point de la déchetterie. A priori, la CCVV a dû recevoir un courrier du Conseil Général qui octroie une subvention d'un montant de 60 %, donc Bernard BOUVIER et Yves DUPRAZ doivent chercher ce courrier et se renseigner, mais Bernard BOUVIER fait remarquer que le maître d'ouvrage est la municipalité de Boège. Il resterait donc à la charge de la CCVV 15 % et 15% à la charge de la mairie de Boège.

Philippe PARIS, Percepteur de la Trésorerie de Boège indique que si l'on souhaite réaliser les projets énoncés, cela est possible et la CCVV dispose même d'une petite marge de manœuvre de 90 000 €.

VI - ZAE :

PRESENTATION :



La parole est donnée à Edmond GENOUD, qui explique que le PLU de la commune de Saint André de Boège est bientôt terminé et qu'il n'y a eu aucune remarque sur la zone d'activités. Il fait remarquer que la municipalité de Saint André de Boège est compétente pour le PLU et que la CCVV est compétente pour la ZAE de chez Merlin. Le PLU doit sortir au mois d'avril 2013.

Il rappelle que le prix du m2 dans la zone est de 13.81 € et il y a 52 000 m2, donc cela reviendrait à 718 120 € à la charge de la CCVV.

Jean-Paul MUSARD demande si la CCVV peut acheter en plusieurs fois ou si elle est obligée d'acheter l'ensemble du terrain, et il fait remarquer que si le projet de ZAE n'avance pas, c'est parce que le PLU de la commune de Saint André n'est pas finalisé.

Edmond GENOUD explique que la ZAE est faite pour faire des parcelles et les revendre aux entreprises, mais il y a un autre choix selon lui à savoir laisser partir les entreprises de la Vallée Verte ailleurs.

Le Conseil Communautaire demande à Patrick CHARDON qui dispose d'une entreprise à Bonne sur Menoge, combien la Communauté de Communes pourrait revendre le terrain aux entreprises, il pense que 30 € le m2 est correct.

Bernard BOUVIER propose de faire un plan d'ensemble et faire la zone par étape, tout d'abord :

- Attendre la finalisation du PLU de Saint André de Boège
- Réaliser une étude pour centraliser les demandes des acquéreurs.
- Négocier l'acquisition

Marielle DURET évoque la possibilité de créer une Zone de Revitalisation Rurale car la CCVV pourrait bénéficier d'aides.

DECISION :

Le Conseil Communautaire décide d'inscrire la somme de 50 000 € au budget pour la ZAE.

PROPOSITION CONCERNANT LA NOUVELLE RÉPARTITION DES SIÈGES DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX AU SEIN DES EPCI, EN APPLICATION DE LA LOI « RICHARD » DU 31/12/2012.

PRESENTATION :

Le Président présente les différentes propositions au Conseil Communautaire pour la nouvelle répartition des délégués intercommunaux : voir tableau page suivante.

DECISION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir la troisième proposition à savoir rester avec 22 sièges, en enlever un à Boège et en donner un à Saxe.



Proposition concernant la nouvelle répartition des sièges des délégués intercommunaux au sein des EPCI, en application de la loi Richard du 31 décembre 2012

Première proposition : nombre de sièges si l'on applique l'article L5211-6-1 du CGCT SANS ACCORD AMIABLE

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE DELEGUES	%
BOEGE	1792	6	27.27%
BOGEVE	1106	3	13.64%
BURDIGNIN	671	2	9.09%
HABERE-LULLIN	833	2	9.09%
HABERE-POCHE	1251	4	18.18%
SAINT ANDRE DE BOEGE	616	2	9.09%
VILLARD	768	2	9.09%
SAXEL	400	1	4.55%
TOTAL		22	100%

Proposition concernant la nouvelle répartition des sièges des délégués intercommunaux au sein des EPCI, en application de la loi Richard du 31 décembre 2012

Deuxième proposition : nombre de sièges si l'on applique le ratio 338 (TOTAL POPULATION DE LA VALLEE VERTE SOIT 7437 DIVISE PAR LE NBRE DE SIEGES SOIT 22)

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE DELEGUES	ARRONDI INFERIEUR
BOEGE	1792	5.3	5
BOGEVE	1106	3.2	3
BURDIGNIN	671	1.9	1
HABERE-LULLIN	833	2.4	2
HABERE-POCHE	1251	3.7	3
SAINT ANDRE DE BOEGE	616	1.8	1
VILLARD	768	2.2	2
SAXEL	400	1.1	1
TOTAL		21.6	18 (+4 sièges à répartir)

Proposition concernant la nouvelle répartition des sièges des délégués intercommunaux au sein des EPCI, en application de la loi Richard du 31 décembre 2012

Troisième proposition : répartition que le bureau propose

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE DELEGUES	%
BOEGE	1792	5	22.73%
BOGEVE	1106	3	13.60%
BURDIGNIN	671	2	9%
HABERE-LULLIN	833	2	9%
HABERE-POCHE	1251	4	18.10%
SAINT ANDRE DE BOEGE	616	2	9%
VILLARD	768	2	9%
SAXEL	400	2	9%
TOTAL		22	99.43%